



Sylvie Robert

Jean-Louis Tourenne



LA LETTRE DES SÉNATEURS SOCIALISTES

21, quai Lamennais - 35000 RENNES
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Rennes : 02 99 41 70 54
Paris : 01 42 34 14 59
<http://sylvie-robert.fr/>

Rennes : 02 99 41 73 56
Paris : 01 42 34 14 21
<http://www.jean-louis-tourenne.eu/>

Votre sénatrice



- ✓ Vice-Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.
- ✓ Membre de la commission des Affaires européennes.
- ✓ Vice-Présidente du groupe d'études Métiers d'Art.
- ✓ Commissaire de la CNIL
- ✓ Membre du groupe d'études Arts de la scène, de la rue et des festivals en régions.
- ✓ Membre de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et de la DETR.
- ✓ Vice-Présidente du groupe d'amitié France-Tunisie.
- ✓ Secrétaire du groupe d'amitié France-Italie.
- ✓ Membre du bureau de la FNEPL (EPL).
- ✓ Membre du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

RAPPORT :

Culture : Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Projet de loi de Finances pour 2019), Avis numéro 151 Tome II Fascicule 2, fait au nom de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.

INTERVENTIONS EN SÉANCE :

Proposition de loi relative à la Lutte contre la manipulation de l'information, Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019, Proposition de loi visant à lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans, Projet de loi de Finances pour 2019, Proposition de loi tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse, Projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises, Projet de loi ELAN.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

- ✓ **Question orale** : envasement de la Rance.
- ✓ **Question d'actualité** : Frais des inscriptions des étudiants extracommunautaires
- ✓ **Questions écrites** : Définition de l'appellation « fromage fermier », Harmonisation des règles fiscales appliquées aux artistes-auteurs, Calendrier relatif au dépôt des dossiers pour bénéficier de dotations, Circulaire sur le recensement des migrants en centre d'accueil d'urgence.

PROPOSITIONS DE LOI OU DE RESOLUTION COSIGNATAIRE :

Proposition de loi tendant à sécuriser l'actionnariat des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte, Proposition de loi relative au renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers, Proposition de loi visant à instaurer un mécanisme de « TICPE flottante » afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, Proposition de loi visant à assurer une plus juste représentation des petites communes au sein des conseils communautaires.

AMENDEMENTS :

- ✓ **Amendements déposés** :

Vous pouvez les retrouver sur le site du Sénat : http://www.senat.fr/amendements/senateurs/seance/robert_sylvie14229s.html



Votre sénateur



- ✓ Membre de la commission permanente des Affaires sociales.
- ✓ Membre de la délégation sénatoriale aux Entreprises.
- ✓ Secrétaire de la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la Croissance et la transformation des entreprises.
- ✓ Membre de la commission d'enquête sur le Bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des autorités administratives indépendantes.
- ✓ Membre du comité national de l'Organisation sanitaire et sociale.
- ✓ Membre de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.
- ✓ Membre du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié.
- ✓ Membre du Conseil d'orientation pour l'emploi.
- ✓ Président du groupe d'amitié France-Afghanistan.

INTERVENTIONS EN SÉANCE :

Projet de loi de Finances 2019, Projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale, loi PACTE, liberté de choisir son avenir professionnel, nouveau pacte ferroviaire, évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

- ✓ **Questions orales** : Prescription de la Dépakine et information des professionnels et du public. Avenir de la médecine homéopathique et de l'homéopathie.
- ✓ **Questions écrites** : Médiation en matière fiscale. Orthoptistes et crise de la filière visuelle. Situation des migrants afghans résidant actuellement en France et menacés d'expulsion vers l'Afghanistan. Formation professionnelle continue des artisans. Lutte contre les rémunérations mirobolantes des médecins mercenaires.

AMENDEMENTS :

- ✓ Loi LOM (mobilités), Mesures d'urgence économiques et sociales (gilets jaunes), Reconnaissance des proches aidants, Immigration, asile, intégration, Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, Élection des sénateurs, Suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français, Lutte contre la fraude, Relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, Programmation militaire pour les années 2019 à 2025, Protection des savoir-faire et des informations commerciales, Qualité des études d'impact, Développement durable des territoires littoraux.





Chers collègues,

Il y a URGENCE,

Urgence à régler la crise d'inégalités et d'injustice sociale que vit notre société aujourd'hui. Certes elle ne date pas d'hier, mais des mesures prises par le gouvernement l'ont renforcée et elles l'ont déclenchée. « Nous nous sentons tous au bord d'un monde inédit, imminent et indéchiffrable » nous dit Mona Ozouf et à cette situation, il va falloir apporter des réponses. Le grand débat national a cet objectif, souhaitons que ses conclusions et les décisions qui seront prises seront à la hauteur des enjeux du moment. Et ce débat n'aura eu de sens que s'il constitue la première pierre d'une démocratie plus vivante et plus participative.

Urgence à retrouver la confiance dans les collectivités territoriales, alors même que les disparités se creusent et que de nombreux collègues élus s'interrogent sur leurs missions, sur leur capacité à agir face au retour d'un Etat-tutelle et de plus en plus recentralisateur. Il devient urgent de retisser les liens avec les fantassins de la République que sont les élus qui constatent qu'il est de plus en plus difficile d'exercer un mandat et regrettent le manque de reconnaissance de la part du gouvernement.

Urgence à donner des réponses à cette crise de confiance générale envers les corps intermédiaires, crise qui abîme notre démocratie. Chacun est touché, les partis politiques, les médias, les organisations syndicales... Chacun est blessé par l'arrogance et le mépris du pouvoir à l'encontre de ces acteurs...

Urgence enfin à aller vers plus de décentralisation et de différenciation, vers plus de justice sociale pour construire ce véritable pacte de confiance et de bienveillance qui nous fera retrouver ce commun auquel nous aspirons si fort.

Sylvie Robert

Jean-Louis Tourenne

Le Sénat, représentant des collectivités territoriales

Proposition de loi pour la revitalisation des centres-bourgs :

Suite à une initiative d'un sénateur socialiste et d'un sénateur républicain, **le Sénat a voté à l'unanimité la proposition de loi portant pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.**

Autofinancé, **ce pacte vise à dynamiser ces territoires en agissant sur un ensemble de leviers** : réduction de la fiscalité, production de logements, offre de locaux adaptés, baisse du poids des normes, régulation de l'implantation des grandes surfaces, modernisation du commerce de détail... 222 villes sont aujourd'hui lancées dans ce processus.

Proposition de loi visant à faciliter le désenclavement des territoires :

Adoptée sans la majorité présidentielle, ce texte a principalement pour objet **d'améliorer la qualité et l'accessibilité des moyens de transport dans les zones enclavées.**

Ainsi, il vise notamment à **faciliter la construction d'infrastructures routières moins lourdes et attribue une compétence partagée** entre les régions, les départements et les communes en matière de liaisons aériennes.

Le groupe socialiste soutient les collectivités et les élus.

Sur initiative du groupe socialiste, 3 propositions de loi (PPL) ont été adoptées à la quasi-unanimité par le Sénat :

✓ **PPL pour améliorer la représentativité des communes dans les intercommunalités** : «elle répond à la demande de «nombreux élus de petites communes [qui] considèrent que les évolutions récentes ont conduit à minorer de manière excessive leur représentation au sein des conseils intercommunaux».

Plus précisément, ce rééquilibrage passe par un **nouveau mode de répartition des sièges ainsi que par le renforcement des liens entre les communes et l'intercommunalité à travers la conférence des maires et une meilleure information des conseillers municipaux.**

✓ **PPL relative au renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers** : elle facilite l'anonymat des témoins d'agression des sapeurs-pompiers.

✓ **PPL visant à proroger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau** : cette PPL prolonge l'expérimentation lancée en 2013 jusqu'en 2021. Après plusieurs tergiversations, le gouvernement l'a finalement inscrite dans le projet de loi de Finances pour 2019.

En bref :

1 / **En matière de protection des données, les collectivités sont désormais soumises au règlement européen sur la protection des données (RGPD).** Le Sénat a d'ailleurs obtenu que les collectivités soient accompagnées par la CNIL. Pour se mettre en conformité, la CNIL est à votre disposition. Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr/fr/RGPD-quel-impact-pour-les-collectivites-territoriales>.

2 / Le groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats locaux a rendu ses conclusions. Les préconisations avancées portent en particulier sur le **régime indemnitaire, le régime social, la formation et la reconversion, ainsi que les obligations déontologiques liées à la réalisation du mandat électoral.**

Pour en savoir plus :

http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201802/statut_des_elus_locaux.html



Statut de la Polynésie : des pas utiles vers davantage d'autonomie

Un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire ont été adoptés en février dernier au Sénat et ils devraient être adoptés définitivement sous peu à l'Assemblée nationale.



Ce processus législatif s'inscrit à la suite de la visite du Président Hollande en Polynésie pour **reconnaître la contribution de la Polynésie française à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française** et un rappel que ses conséquences doivent être prises en compte dans tous les domaines. Nous avons donc voté ce projet malgré quelques réserves sur certains assouplissements.

Loi ELAN : une loi déstabilisatrice et contre-productive

Les premiers effets de la loi ELAN se font sentir : **baisse de 10,5 % de la construction de logements neufs en 2018 et pessimisme généralisé pour l'année 2019**, notamment dans le secteur du logement social.

La loi ELAN avait pour finalité de construire « plus vite, mieux et moins cher », mais force est de constater que les mesures qu'elle contient ont l'impact contraire :

- ✓ stratégie de vente massive du patrimoine HLM qui affaiblit plus encore la capacité d'investissement des bailleurs sociaux, déjà sérieusement écornée par la décision de diminuer le montant des APL ;
- ✓ nouvelles atteintes à la loi SRU et à l'objectif de mixité sociale ;
- ✓ taux d'accessibilité pour les logements dans les nouveaux bâtiments d'habitation collectifs devenu dérisoire (de 100 % à 20 %) ;
- ✓ affaiblissement du rôle de l'architecte dans l'acte de construire qui se traduit mécaniquement par une dégradation du cadre de vie.

Le groupe socialiste s'est ainsi fortement opposé à l'ensemble de ces dispositions, regrettant la dérégularisation massive du secteur qui s'opère au détriment de la construction et de la cohésion sociale. En revanche, le Sénat a sauvé la compétence du maire en matière d'urbanisme à plusieurs endroits : maintien de la compétence « permis de construire », accord préalable avant toute vente de logements sociaux etc...

Loi « Choisir son avenir professionnel » régressive dans le droit fil des ordonnances sur le Travail



Ce n'est pas nouveau, les lois portent toujours depuis quelques années des intitulés qui ressemblent à des slogans publicitaires : « Ecole de la Confiance, Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, loi relative au Dialogue Social et à l'Emploi, choisir son avenir professionnel, etc... ».

Hélas, le contenu dément souvent l'emballage.

Sur le volet indemnisation du chômage, on a assisté à l'expression d'un total mépris à l'égard des Parlementaires. Alors que l'Assemblée nationale avait déjà voté, que le Sénat engageait la discussion générale après avoir étudié des centaines de propositions en commission, le gouvernement dépose un amendement pour renvoyer devant les partenaires sociaux la négociation, ce qu'il avait oublié de faire. Et la négociation vient de se terminer sur un échec.

Sur le fond, notons, ainsi que le précisait le Président de l'UNEDIC, qu'un chômeur français est moins bien accompagné qu'un chômeur allemand. Pour le premier, 52 % de son salaire précédent en moyenne par son assurance + 10 % de prestations de l'Etat. Pour le second, respectivement 40 % + 25 %.

Nous n'avons pas pu voter un certain nombre de dispositions de régression :

- ✓ Le financement par la CSG sonne la fin du paritarisme qui permettait la négociation pacifique et lucide.
- ✓ La réduction des allocations complémentaires chômage en cas de travail à temps partiel qui était un encouragement à reprendre un emploi même peu rémunéré.
- ✓ L'imposture qui consiste à parler de l'universalité des droits au chômage. (30 000 indépendants sur 2,8 millions à raison de 800 € pendant 6 mois et 20 000 démissionnaires sur 1 million chaque année).
- ✓ L'encouragement souhaité par le Président de la République au « pantouflage ».



Le nouveau pacte ferroviaire

Nous avons proposé des amendements défendant l'organisation de la SNCF et son maintien en établissement public (EPIC), le statut des personnels et la nécessité d'une convention collective du ferroviaire, ainsi que **le rôle des gares et des petites lignes de nos territoires**, et voté contre ce projet de loi. Nous nous félicitons toutefois de l'adoption à l'unanimité de notre amendement concernant les possibilités de réintégration pour les cheminots qui subiraient un transfert.

LOI DE FINANCES POUR 2019 : amateurisme et impéritie. Seuls les plus riches y trouvent leur compte.

Le projet de loi de Finances 2019 a été voté dans le contexte du début des manifestations des gilets jaunes. Malgré cela, le gouvernement s'est entêté à ne pas vouloir faire porter l'effort fiscal sur les plus aisés et ne rétablit pas l'ISF.

Les sénateurs socialistes rappellent leur opposition sur plusieurs missions essentielles de ce budget : comme l'Outre-Mer ou la mission Travail et Emploi. En effet, le gouvernement a choisi d'affaiblir les acteurs de la politique de l'emploi en réduisant les moyens affectés à Pôle Emploi. Le RSA n'est pas revalorisé. Les emplois aidés - transformés en «parcours emploi compétences» - calibrés pour être voués à l'échec ! Nombre d'amendements socialistes ont été déclarés irrecevables ou repoussés. D'autres ont connu un meilleur sort. Sur l'Agriculture, le gouvernement est resté sourd aux propositions socialistes, parfois unanimement partagées au Sénat, comme celle du maintien de l'exonération de charges pour les travailleurs saisonniers (dispositif TO-DE), la revalorisation des retraites.

Soulignons, par ailleurs, que ce gouvernement fait de la mystification auprès des plus vulnérables sa méthode ! Si les crédits de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ont augmenté de 5,1 %, le complément de ressources est purement supprimé ! Dans un premier temps, avant la prime exceptionnelle, la prime d'activité a été revalorisée de 20 €. Ça c'est la déclaration !! Mais on change le mode de calcul et l'augmentation n'est plus que de 8 €.



Grand bruit autour de la lutte contre la pauvreté. En réalité, ce sont 135 millions d'€ seulement pour sortir de la misère 8 millions de pauvres dont 3 millions d'enfants. Des actes loin des discours... Mais l'intention n'est-elle pas de faire participer les collectivités locales ?

Et globalement, beaucoup de cadeaux aux plus riches et un déficit qui repasse au-delà de la barre des 3 %. Loin de la rigueur et du sérieux des budgets de François Hollande.

Proposition de loi « Renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli ».

Le Parlement a adopté fin février dernier par un **vote unanime** dont celui du groupe socialiste, une proposition de loi favorisant une meilleure prise en charge de ces cancers spécifiques. Sur 400 000 cancers déclarés annuellement en France, 2 500 enfants et adolescents sont touchés, dont 500 décéderont.



Le texte allait dans plusieurs directions : la recherche, le soutien aux familles, la formation des professionnels de santé et l'extension du droit à l'oubli. Mais le texte a été vidé de sa substance par l'Assemblée nationale surtout sur la formation et le droit à l'oubli. Notre collègue et ancienne ministre, Laurence Rossignol, a déploré «un compromis a minima», rappelant que l'extension du droit à l'oubli était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019 : l'Etat puise dans les caisses et pénalise les plus pauvres

L'examen a commencé par des cris de triomphe répétés à l'envi par le gouvernement : le budget de la Sécurité Sociale allait enfin atteindre l'équilibre. Pas le moindre scrupule à s'en attribuer le mérite. Pourtant, le déficit de 17 milliards d'euros dont avait hérité le gouvernement Hollande se réduisait à 3,4 milliards en 2017. Le résultat équilibré 2018 n'en était que la conséquence. Il est vrai que nous n'avions pas connu pareille satisfaction depuis le gouvernement Jospin en 2001.

Ainsi, Marisol Touraine, ex-Ministre de la Santé, a assaini les finances de la Sécurité Sociale sans remboursements nouveaux, en supprimant la franchise pour les plus précaires, en favorisant le recours à l'innovation etc...

La Ministre de la Santé actuelle, elle, a multiplié les réductions de moyens en direction des plus pauvres : diminution de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant), suppression du complément de ressources aux bénéficiaires de l'AAH, manipulation de la Prime d'Activité, amputation des crédits destinés à l'accompagnement en sortie de prostitution. Et les retraites, les prestations sociales, pour la première fois dans leur histoire ne sont plus indexées. Encore les moins fortunés mis à contribution.

Que dire de la situation des hôpitaux dont la dette explose et dont les moyens toujours «rabortés» ne suffisent plus à satisfaire les besoins du service et l'attente des patients. Lors de la manifestation des responsables d'EHPAD, le gouvernement avait multiplié les promesses : «On allait voir ce qu'on allait voir». Et on a rien vu. En effet, le gouvernement puise à pleines mains dans les caisses de la Sécurité Sociale. **Près de 3 milliards € sur la suppression du forfait social, sur les exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires..., autant de décisions de l'Etat financées par les cotisations des assurés.** Et ce n'est pas fini ! L'Etat envisage de prélever davantage encore au cours des années prochaines. Voire, en mêlant les deux budgets... Ainsi, les cotisations serviraient à financer des routes et des ponts.

En réalité, le déficit du budget de l'Etat diminue sur le dos de la Sécu et de sa dette. Ainsi, pour 2019, le budget de la Sécu - qui devait être équilibré - connaîtra un déficit de plus de 3 milliards €.

Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants

Le Sénat a adopté le 13 mars 2019 en 2nde lecture un texte du groupe centriste en faveur des proches aidants, une nouvelle fois vidé de sa substance par l'Assemblée nationale. Ce texte ouvrait de nouveaux droits sociaux aux proches aidants, tels que l'indemnisation du congé, la majoration de la durée d'assurance pour le calcul des droits à pension ou l'ouverture du droit à la reconversion professionnelle.

Toutes ces mesures ont été supprimées à la demande du gouvernement à l'Assemblée. Il ne reste plus dans ce texte, examiné au Sénat, que les articles sur la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des aidants par la négociation collective, la légalisation du financement des actions d'accompagnement par la conférence départementale des financeurs. Très peu de choses en réalité ! Le gouvernement comme la majorité de l'Assemblée nationale bien en-dessous de leurs engagements.

Bien que maigre et décevant, ce texte est néanmoins un pas en avant et le groupe socialiste l'a voté.



Projet de loi d'orientation sur les mobilités : le problème du financement :

Le Sénat a fini l'examen, en première lecture, du projet de loi d'orientation des mobilités. Le texte a été modifié à de nombreux endroits notamment afin :

- ✓ d'encourager l'utilisation de transports peu polluants ;
- ✓ de mieux réguler les nouvelles mobilités (vélos, trottinettes, scooters etc.) ;
- ✓ de sauvegarder les « petites lignes » ferroviaires, d'octroyer des moyens supplémentaires aux collectivités pour couvrir les zones blanches ;
- ✓ de garantir le financement des infrastructures de transport à moyen terme.

En revanche, la majorité sénatoriale a provoqué plusieurs reculs sociaux, en particulier en restreignant le droit de grève dans les entreprises de transport terrestre.

Les sénateurs socialistes se sont donc abstenus lors du vote du projet de loi. A noter également le report de compétences mobilités au 1er Juillet 2021 afin de tenir compte des prochaines échéances électorales (amendement socialiste).

Projet de loi sur l'école : la confiance vraiment au coeur du système ?

Prochainement débattu en séance publique au Sénat, **le texte du gouvernement abaisse à 3 ans l'âge d'instruction obligatoire.**

Quelques dispositions, prises sans concertation et sans étude d'impact, posent question, à l'image de la création d'une « école des savoirs fondamentaux ». Le groupe socialiste sera extrêmement vigilant à ce que **l'ouverture de telles écoles soit conditionnée à l'accord des élus locaux.** De manière générale, nos amendements iront dans le sens d'une **valorisation des projets territoriaux mis en œuvre par les collectivités.**

Proposition de loi portant diverses dispositions relatives aux mentions et signes de la qualité et de l'origine valorisant les produits agricoles ou alimentaires.

Cette proposition de loi portée par le groupe socialiste reprend des dispositions issues de la loi EGALIM, censurées par le Conseil constitutionnel pour des raisons de forme. Ces mesures sur les signes d'origine et de qualité avaient été pour la plupart adoptées à une large majorité dans les deux Chambres. Ce texte, adopté au Sénat le 4 avril 2019, porte notamment sur la mention « fromages fermiers » pour les fromages affinés en dehors de la ferme, sur l'étiquetage de l'origine du miel et le renforcement de l'obligation d'étiquetage du pays d'origine sur les bouteilles de vin. Les produits fabriqués avant l'entrée en vigueur de la loi (prévue pour le 1^{er} septembre 2020) pourront continuer à être vendus.

« L'affaire Benalla » : le Sénat, un contre-pouvoir effectif

Conformément aux articles 24 et 51-2 de la Constitution, **le Sénat a contrôlé l'action du gouvernement en mettant en place une commission d'enquête sur les agissements d'Alexandre Benalla.**

Loin de confondre son pouvoir avec celui de l'autorité judiciaire, **le Bureau du Sénat a décidé de transmettre au Parquet le cas d'Alexandre Benalla, de Vincent Crase et de trois autres collaborateurs du Président de la République,** le dit Parquet étant seul habilité à engager d'éventuelles poursuites judiciaires. Le Sénat a donc été **respectueux de l'Etat de droit et s'est contenté de pleinement jouer son rôle de contre-pouvoir, fondement inhérent à toute démocratie.**

Loi sur la Justice : un paradoxe étrange

Par cette loi, le gouvernement entend **octroyer plus de moyens à la Justice, tout en accroissant son efficacité**. Or, il procède à la **fusion des tribunaux d'instance et de grande instance**, fusion qui éloigne encore un peu plus de nos concitoyens la justice de proximité.

Alerté par de nombreux acteurs judiciaires (magistrats, avocats), **le groupe socialiste a saisi le Conseil constitutionnel** qui a censuré plusieurs points clés du projet de loi. Il n'en demeure pas moins que ce texte tend à **approfondir les fractures territoriales au nom d'une rationalisation théorique déconnectée des nécessités et réalités des territoires**.

Loi PACTE. Dérégulation, privatisation et régressions sociales

Le projet de loi relatif à la Croissance et la Transformation des Entreprises est un texte énorme et fourre-tout qui traduit une vision ultra-libérale du gouvernement : la fin de l'État stratège, surtout dans la lutte contre la désindustrialisation, et la priorité donnée aux grands groupes au détriment des PME et de l'économie des territoires.

Ainsi, pour les sénateurs socialistes, le désaccord de fond porte sur la conception même de l'entreprise, qu'il s'agisse de la place des salariés, du partage de la valeur créée au bénéfice unique des actionnaires ou encore de la spécificité des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Chef de file sur les **questions sociales**, Jean-Louis Tourenne a déposé des amendements afin de rééquilibrer le rapport entre dividendes et salaires, et pour encadrer les rémunérations de hauts dirigeants. Mais la droite sénatoriale a aggravé les dispositions existantes ; elle a même refusé d'inscrire dans le code civil la notion «de responsabilité sociale et environnementale» de l'entreprise. La modification des seuils sociaux, souhaitable dans son principe, aura pour conséquence - faute de dispositif de compensation - un recul des droits des salariés qui s'ajoute aux régressions des ordonnances travail.

250 députés, sénateurs et élus locaux socialistes, ont appelé solennellement le gouvernement à renoncer à la **privatisation des aéroports de Paris (ADP)** car c'est un «non-sens autant qu'une erreur stratégique et une gabegie financière». Le caractère régalien de cette entreprise et les bénéfices publics qui en découlent sont pourtant évidents !

La droite a exprimé la même opposition de bon sens économique. Les désastres de privatisation des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse devraient pourtant servir de leçon. Elle a également, comme nous, rejeté la privatisation de la Française des Jeux (FDJ) afin de mieux protéger les joueurs des risques d'addiction. Elle aurait pu également nous rejoindre concernant Engie et permettre à la France de mieux maîtriser son avenir énergétique.

Il faut aussi dénoncer la **réduction des crédits affectés aux Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres de Métiers et Artisanales** qui seront alors dans l'obligation de se regrouper pour créer des organisations régionales. C'est à nouveau un coup porté à la proximité départementale ! Il en va de même pour le refus de laisser le préfet avec les élus ordonner la fermeture le dimanche des supermarchés. Les obligations faites, sans délai, aux journaux d'annonces légales de se transformer en journaux en ligne, revêtent la même logique de recentralisation.



De gauche à droite et de bas en haut :

1° Montauban-de-Bretagne/Inauguration, 2° Montreuil-des-Landes, 3° Vitré/Centre hospitalier, 4° Vitré/OkWind, 5° La Dominelais/Inaugurations, (grande photo), 6° Apigné/avec les élus, 7° Cintré et Chavagne, 8° Le Rheu/Visite Paprec, 9° Le Rheu/CL Corp, 10° Billé/avec les élus, 11° St Aubin-du-Cormier/Ent. Georgeault, 12° Romagné/Ent. Tiroit, 13° St Jean-sur-Couesnon/Elevage Allée, 14° Betton/ArteFacto, 15° Chevaigne/avec les élus, 16° Versailles/Congrès des Maires, 17° Saint-Malo/Visite Roullier, 18° Villejean/Centre Avicenne, 19° Cleunay/Hello Work, 20° Bains-sur-Oust/Vœux, 21° St Jacques/Visite du CRA.